

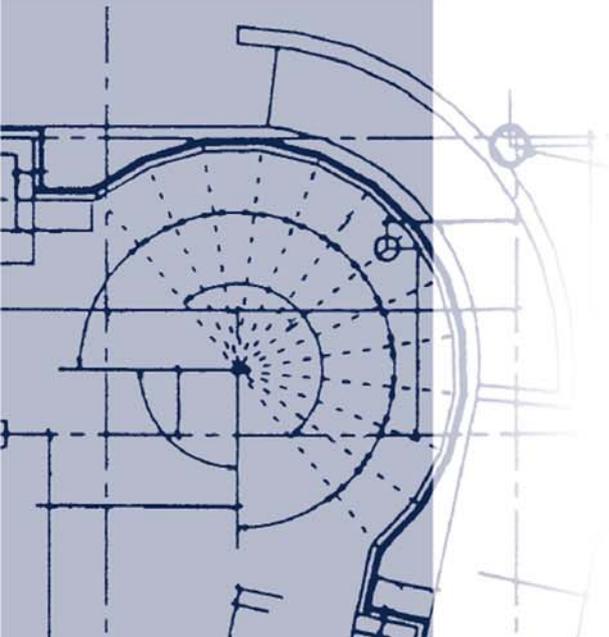
*N°26*

*Mars 2003*



# NEWSLETTER DE LA CSSF

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER



## Banques

### Somme des bilans des banques au 31 janvier 2003 en légère hausse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 667,07 milliards au 31 janvier 2003 par rapport à EUR 662,62 milliards au 31 décembre 2002, soit une hausse de 0,67%.

Le nombre des établissements de crédit inscrits sur la liste officielle au 28 février 2003 s'élevait à 179 après le retrait du Crédit Agricole Indosuez Luxembourg suite à sa scission donnant lieu à l'inscription de Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg et de Crédit Agricole Indosuez Luxembourg.

## Professionnels du secteur financier (PSF)

### Somme des bilans en hausse

Suivant les données établies au 31 janvier 2003, la somme des bilans de l'ensemble des professionnels du secteur financier (144 entreprises en activité) se chiffre à EUR 2,490 milliards contre EUR 2,269 milliards au 31 décembre 2002, soit une augmentation de 9,73% par rapport au mois précédent.

Le résultat net pour ces mêmes entreprises s'établit à EUR 30,31 millions fin janvier 2003.

### Répartition des professionnels du secteur financier selon leur statut (au 28 février 2003)

Catégorie		Nombre
Commissionnaires	COM	17
Conseillers en opérations financières	COF	8
Courtiers	COU	5
Dépositaires professionnels de titres ou d'autres instruments financiers	DEP	3
Distributeurs de parts d'OPC	DIST	46
Domiciliataires de sociétés	DOM	35
Gérants de fortunes	GF	51
Preneurs ferme	PF	3
Professionnels intervenant pour leur propre compte	PIPC	16
Teneurs de marché	TM	2
Entité pouvant exercer toutes les activités de PSF permises par l'article 28 de la loi du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux	EPT	1
<b>TOTAL *</b>		<b>144</b>

\* le même établissement peut être repris dans plusieurs catégories

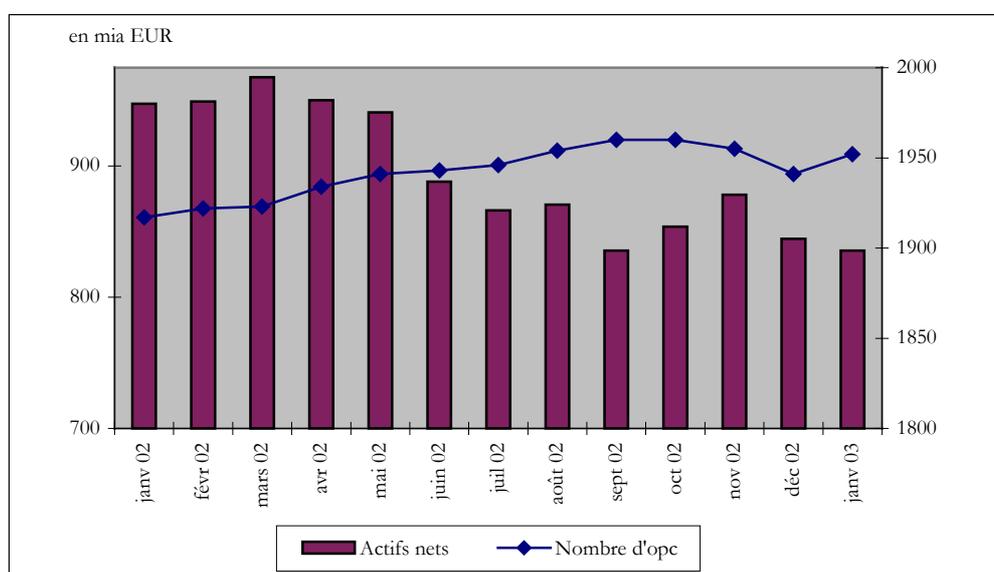
## Organismes de placement collectif

### Patrimoine global des opc en baisse à la fin du mois de janvier 2003

Au 31 janvier 2003, le patrimoine global net des organismes de placement collectif s'est élevé à EUR 835,475 milliards contre EUR 844,508 milliards au 31 décembre 2002. Le secteur des organismes de placement collectif luxembourgeois a par conséquent diminué de 1,07% par rapport au mois de décembre 2002. Considéré sur la période des douze derniers mois, le volume des actifs nets est en régression de 11,83%.

Au cours du mois de janvier 2003, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 10,303 milliards.

Le nombre d'organismes de placement collectif pris en considération est de 1.952 par rapport à 1.941 le mois précédent. 1.199 opc ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 7.067 compartiments. En y ajoutant les 753 opc à structure classique, un nombre total de 7.820 unités sont actives sur la place financière.



## Développements législatifs et réglementaires récents

### **Circulaires CSSF 03/89, 03/91, 03/92, 03/96, 03/98 et 03/99 concernant l'identification et la déclaration des relations d'affaires avec les milieux terroristes**

Suite à la publication de plusieurs règlements par la Commission européenne, la CSSF a mis à jour la liste de certaines personnes et entités liées à Oussama ben Laden, au réseau Al-Qaida et aux Taliban à l'encontre desquelles s'applique le gel des fonds et des ressources économiques.

### **Circulaire CSSF 03/90 mesures décrétées à l'encontre de l'UNITA (União Nacional para a Independência Total de Angola)**

Il est porté à la connaissance des personnes et entreprises sous la surveillance de la CSSF que la Commission européenne a décidé de lever les interdictions, notamment le gel des capitaux et des ressources financières détenus en dehors de l'Angola et appartenant à l'UNITA, étant donné les mesures prises par le gouvernement angolais et l'UNITA dans le processus de paix. Par conséquent, les circulaires CSSF 01/43, 02/52 et 02/56 sont abrogées.

### **Circulaire CSSF 03/93 apportant un complément aux circulaires CSSF 00/16, 01/31, 01/37, 01/48, 02/66, 02/73, 03/86 et IML 94/112 concernant la lutte contre le blanchiment et la prévention de l'utilisation du secteur financier à des fins de blanchiment**

Dans la circulaire CSSF 03/93 du 18 février 2003, la CSSF attire l'attention des personnes et entreprises sous sa surveillance sur la liste actualisée des pays et territoires non-coopératifs publiée par le Groupe d'action financière (GAFI) : les Îles Cook, l'Égypte, le Guatemala, l'Indonésie, le Myanmar, Nauru, le Nigeria, les Philippines, St. Vincent et les Grenadines et l'Ukraine.

La Grenade a été retiré de la liste, mais l'Ukraine y figure toujours, malgré la levée de l'application des contre-mesures décidée par le GAFI suite à la promulgation d'une importante législation anti-blanchiment par l'Ukraine.

### **Circulaire CSSF 03/94 mesures décrétées concernant le Zimbabwe**

Conformément au règlement (CE) n° 313/2003 du Conseil, la circulaire CSSF 03/94 du 24 février 2003 proroge la durée d'application des mesures restrictives décrétées à l'encontre du Zimbabwe de douze mois, c'est-à-dire jusqu'au 20 février 2004, à moins que sa durée d'application ne soit à nouveau renouvelée.

## **Circulaire CSSF 03/97 concernant la publication dans le référentiel de la place des prospectus simplifiés et des prospectus complets ainsi que des rapports annuels et semi-annuels qui incombent aux organismes de placement collectif**

La circulaire CSSF 03/97 du 28 février 2003, qui s'adresse à tous les organismes de placement collectif (OPC) luxembourgeois et à ceux qui interviennent dans le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, a pour objet d'apporter des précisions sur les modalités de publication des prospectus simplifiés et des prospectus complets, ainsi que des rapports annuels et semi-annuels que les OPC sont tenus de publier à l'attention de leurs investisseurs en application du chapitre 17 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC.

La circulaire CSSF 03/97 relève qu'un référentiel de la place a été mis en place par la Centrale de Communications Luxembourg S.A. (CCLux) pour créer une infrastructure permettant aux investisseurs et aux professionnels de l'industrie d'accéder, par voie électronique, à l'ensemble des prospectus et des rapports annuels et semi-annuels relatifs aux OPC luxembourgeois.

Sur base de l'article 114 (2) de la loi du 20 décembre 2002, les prospectus simplifiés et les prospectus complets, ainsi que les rapports annuels et semi-annuels des OPC soumis à la loi précitée sont à publier dans le référentiel de la place. Cette obligation de publication n'est pas applicable aux OPC soumis à la loi du 19 juillet 1991 concernant les OPC dont les titres ne sont pas destinés au placement dans le public.

Par ailleurs, il est recommandé que les OPC soumis à la loi du 30 mars 1988 relative aux OPC se conforment également à l'obligation de publication dans le référentiel de la place.

Sur base d'une justification adéquate, la CSSF peut accorder une dérogation en relation avec la publication des prospectus et rapports annuels et semi-annuels dans le référentiel de la place.

Une circulaire séparée sera émise au moment où le référentiel de la place deviendra opérationnel et traitera des modalités de transmission des prospectus et rapports annuels et semi-annuels des OPC à la CSSF et à CCLux.

## Lancement de la page « Adéquation des fonds propres » sur le site Internet de la CSSF

Comme annoncé au mois de février 2003, la CSSF vient de lancer sur son site Internet la sous-rubrique dédiée au [nouveau dispositif réglementaire pour l'adéquation des fonds propres](#). Cette nouvelle section contient des documents relatifs au Nouvel Accord de Bâle (« Bâle II ») et à la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres de l'Union européenne (« CAD 3 »), des documents de discussion ainsi qu'une section de « *frequently asked questions (FAQ)* ».

La CSSF invite tous les acteurs du secteur financier concernés par la préparation à l'application de nouvelles règles et toute personne intéressée à cette matière d'actualité à consulter les documents disponibles. La section qui sera mise à jour au fur et à mesure que des développements se présenteront servira de plate-forme d'information, de consultation et d'échange de vues.

Par ailleurs, la CSSF vient de créer une nouvelle sous-rubrique relative au [gouvernement et au fonctionnement de la CSSF](#), décrivant le système selon lequel la CSSF est dirigée et contrôlée et en fournissant notamment des informations sur l'organisation de l'administration et de la gestion de la CSSF.

## Entrée en vigueur de la directive relative aux conglomérats financiers

La directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurances et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil est entrée en vigueur le 11 février 2003. Les dispositions nationales prises en vertu de la directive s'appliqueront pour la première fois à la surveillance des comptes de l'exercice social commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ou dans le courant de cette année.

## Cycle de conférences de printemps organisé par l'ALFI

Lors d'une conférence organisée dans le cadre du cycle de conférences de printemps de l'Association luxembourgeoise des fonds d'investissement qui s'est tenu du 11 au 13 mars 2003 au centre de conférence du Kirchberg, Mme Simone DELCOURT, chef du service « Surveillance des OPC » a exposé les vues de la CSSF en ce qui concerne l'enjeu de l'application des nouvelles directives européennes en matière d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (UCITS III) pour les OPC luxembourgeois :

*The core of the speech was the new legislative environment for the Luxembourg UCIs in particular, the questions:*

- *What is the reason for two laws running in parallel?*
- *What will the future of the Luxembourg Fund Industry look like until 2007?*

*I mentioned that the European Commission clearly stated that a level playing field must be established between the different Member States and that no Member State will gain by being the first to implement the UCITS III directives.*

*As the Commission has clearly stated that the free passporting under UCITS III will only start after the 12<sup>th</sup> February 2004, it was important to pay close but critical attention to the consequences, which a modification of our existing Law of 1988 might have on the fund industry. We came to the conclusion, that the implementation of UCITS III into the existing Law of 1988 would have negative effects. In fact, we were of the opinion that modifying the Law of 1988 could raise multiple barriers. As you know, the grandfathering clause is only applicable to UCITS created before 13<sup>th</sup> February 2002. Therefore, the main reason for creating a New Law, was to ensure that the UCITS created before 13<sup>th</sup> February 2002 would not encounter difficulties in their marketing strategies on a cross border level.*

*In relation to the future of the Luxembourg Fund Industry I mentioned three major aspects of the New Law: the marketing of Luxembourg funds in the EU, the reorganisation of fund structures and finally the workload relating to these changes.*

*I am of the opinion that, disregarding the current poor financial market situation, the CSSF believes that there will only be a 3 to 5% increase in the number of funds which will use the passporting. Firstly, the CSSF is of the opinion that a moderate increase will be due to the creation of new funds in 2004. Secondly, out of the existing part II funds I should mention that their investment policies, for example for fund of funds, does not fit the investment policy restriction set by the New Law for part I fund of funds or that these funds are not intended to be distributed in the EU.*

## LISTE DES BANQUES

### Nouveaux établissements :

#### **Crédit Agricole Investor Services Bank Luxembourg**

39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
B.P. 1104, L-1011 Luxembourg  
Autorisation ministérielle du 28 février 2003

#### **Crédit Agricole Indosuez Luxembourg**

39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg  
B.P. 1104, L-1011 Luxembourg  
Autorisation ministérielle du 28 février 2003

### Retrait :

le 28 février 2003

#### **Crédit Agricole Indosuez Luxembourg**

### Changement d'adresse postale :

#### **Bunadarbanki International S.A. (Luxembourg) B.I. Bank**

B.P. 1133, L-1011 LUXEMBOURG

#### **Caixa Gerál de Depositós, succursale de Luxembourg**

B.P. 1221, L-1012 LUXEMBOURG

#### **The Bank of New York Europe Ltd, Luxembourg Branch**

1A, rue Höhenhof, L-1736 SENNINGERBERG

## LISTE DES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

### Retrait :

#### **FIGESTOR S.A.**

Abandon du statut de PSF avec effet en décembre 2002

### Changement d'adresse :

#### **ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.**

5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

### Elargissement de statut :

#### **VMS KEYTRADE LUXEMBOURG S.A.**

Elargissement du statut de courtier à celui de **commissionnaire**  
Autorisation ministérielle du 21 février 2003

## LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le **mois de janvier 2003** de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 et de la liste officielle des organismes de placement collectif qui relèvent de la loi du 19 juillet 1991

### Inscriptions

- ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- ADCIRCULUM, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- AL THIMAR SICAV, 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg
- ARTEN SICAV, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- COSMOS FUNDS, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
- DIT-STIFTUNGSFONDS BALANCED, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DIT-STIFTUNGSFONDS BONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- DJE INVEST, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- DJE, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- EUROPEAN RESPONSIBLE CONSUMER FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- FIDELITY NIKKO GLOBAL SELECTION, place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg
- FONDOR, 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- GLG MULTI-STRATEGY FUND SICAV, 1A, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg
- ITAÚ INTERNATIONAL PRIVATE BANK 3-D FUND OF FUNDS, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- J.P. MORGAN ATLAS STRATEGIES FUND, 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg
- J.P. MORGAN TOKYO FUND II, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- LIBERTY ERMITAGE GLOBAL STRATEGY FUND, 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg
- LRI TOPSELECT, 1C, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- LUXEMBOURG PLACEMENT FUND, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- MILLENNIUM ASSET GLOBAL STRATEGIE, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg-Kirchberg
- REYL (LUX) GLOBAL FUNDS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

### Retraits

- BNP FLOOR FUND, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- BNP INVEST, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- BNP PORTFOLIO, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- BNP PROTECTED, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- COLOGNE FOREX FUND, 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg
- FIRMEN VERBÄNDE INVEST, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- HB INSTITUTIONAL INVESTMENT FUND, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
- POLISH INVESTMENT COMPANY, 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- PRI-CHALLENGE SWISS SMALL AND MID-CAP FUND SICAV, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535
- TECIS DYNAMIC FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

# Place financière

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **179** (28 février 2003)

Somme de bilans : **EUR 667,073 milliards** (31 janvier 2003)

Résultat net : **EUR 2,660 milliards** (31 décembre 2002)

Emploi : **23 300 personnes** (31 décembre 2002)

Nombre d'OPC : **1 953** (13 mars 2003)

Patrimoine global : **EUR 835,475 milliards** (31 janvier 2003)

Nombre de fonds de pension : **8** (28 février 2003)

Nombre de PSF : **144** (28 février 2003)

Somme de bilans : **EUR 2,490 milliards** (31 janvier 2003)

Résultat net : **EUR 30,31 millions** (31 janvier 2003)

Emploi : **4 399 personnes** (31 décembre 2002)

Emploi total dans les établissements surveillés : **28 062 personnes** (31 décembre 2001)

Emploi total dans les établissements surveillés : **27 699 personnes** (31 décembre 2002)

## Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon

L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)